

COMMUNE DE CESSY – 01170

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, qui doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, des concours financiers, de la fiscalité et des relations financières avec l'EPCI de rattachement (Pays de Gex Agglo) ;
- les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Le ROB doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il doit permettre une vision précise des finances de la commune et des orientations poursuivies.

Dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le ROB doit être mis à la disposition du public et transmis au Président de la Communauté d'Agglomération.

SOMMAIRE

I. Le contexte national et international	3
II. Loi de finances rectificative pour 2023	4
III. Orientations budgétaires de la commune pour 2023	5-19
• <i>les recettes de fonctionnement</i>	5-10
• <i>prévisions 2023</i>	5-10
• <i>la fiscalité directe locale</i>	6
• <i>le reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération</i>	7
• <i>la fiscalité indirecte</i>	7
• <i>la compensation financière genevoise</i>	8
• <i>les dotations de l'État</i>	9
• <i>participation prévisionnelle de la commune de Segny</i>	10
• <i>les dépenses de fonctionnement</i>	10-14
• <i>prévisions 2023</i>	10-14
• <i>les charges à caractère général</i>	11
• <i>les charges de personnel</i>	11-12
• <i>le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC)</i>	12
• <i>les subventions allouées aux associations</i>	12
• <i>la dette</i>	13
• <i>le niveau d'épargne et capacité de désendettement</i>	14
• <i>les recettes d'investissement - prévisions 2023</i>	14
• <i>les dépenses d'investissement – prévisions 2023</i>	15-16
IV. Prospective budgétaire 2023-2026	17-22

I – Le contexte national et international

En 2023, le contexte macroéconomique est difficile, conséquence de la guerre en Ukraine, de l'inflation et des fortes tensions sur les marchés des matières premières.

L'année 2022 est marquée par l'impact de l'augmentation des prix sur les finances de la collectivité. En effet, selon l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % en 2022.

Cette inflation est due à une forte hausse des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Il est complexe de prévoir le niveau et la durée de cette période d'inflation.

La Banque de France prévoit en 2023, une inflation de 6,0 % en moyenne annuelle, mais avec un profil temporel très différent, c'est-à-dire avec un pic au premier semestre et une décrue, progressive mais nette, sur le reste de l'année puis des taux autour de 2 % pour 2024.

Ces augmentations de prix mettent sous tension l'évolution des dépenses de la commune.

Toutefois, l'inflation devrait avoir un impact sur la revalorisation annuelle des bases fiscales.

Enfin, la reprise économique amorcée en 2021 semble ralentir, avec une croissance à 2,6% en moyenne annuelle (contre +6,8% en 2021). La Banque de France anticipe un ralentissement encore plus fort en 2023, avec une croissance annuelle moyenne de +1,2%, du fait d'une certaine persistance des chocs macroéconomiques actuels.

Dans ce contexte, l'emploi résisterait globalement assez bien, et le taux de chômage resterait à des niveaux favorables.

Or le rythme de la croissance économique et le niveau d'emploi pèsent, avec un effet retard d'un à deux ans, sur les recettes fiscales de la collectivité. Le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro a enregistré une croissance historique de 5,2 % l'an dernier. Cette progression confirme que l'économie s'est bien rétablie après un effondrement lié à la pandémie de COVID-19.

II – Loi de finances 2023

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

La loi de finances pour 2023 s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien de l'inflation élevée et les craintes liées au coût de l'énergie.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 110 milliards €, en hausse de 3,9 % (+4,1 Mds €) par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et à la hausse des PSR.

- ➔ Après 12 années de gel ou de baisse, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) voit son montant augmenté de 200 millions
- ➔ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est augmentée de 90 millions d'euros et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 30 millions d'euros.
- ➔ Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI sont en baisse par rapport à 2022 (2,1 Mds €). Cette diminution est liée à la DSIL. Pour 2023 elles représentent 1,8 milliards € :
 - ➔ dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €

- ➔ dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (+ 557 millions € par rapport à 2022)
- ➔ dotation politique de la ville (au profit des communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains) : 150 millions €

La fiscalité :

La taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée en 2023. Les collectivités continueront à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Depuis 2021, la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

- Est prévue l'instauration d'une compensation au profit des communes et EPCI au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements sociaux

- Après une augmentation de +3,4 % en 2022, le taux de progression des bases d'imposition est de 7,1 % en 2023.

III – Orientations budgétaires de la commune pour 2023

- ⇒ Ne pas augmenter les taux de fiscalité, inchangés depuis 2008
- ⇒ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La population légale de la commune de Cessy au 1^{er} janvier 2023 est de **5 168 habitants**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Propositions 2023
Atténuations de charges	59 209,37	75 624,54	63 762,54	70 389,87	60 000,00
Produits des services, du domaine	640 458,53	475 657,34	667 328,27	789 818,16	718 574,23
Impôts et taxes	2 496 970,88	2 565 016,60	2 658 559,39	2 797 524,00	2 928 937,00
Dotations, subventions, participations	1 839 635,19	1 803 716,49	1 830 746,36	3 439 432,70	1 974 800,00
Autres produits de gestion courante	118 079,35	90 815,26	81 952,82	105 767,28	103 780,00
Produits exceptionnels	8 776,16	404 562,73	50 394,77	68 701,01	5 477,78
Total recettes réelles	5 163 129,48	5 415 392,96	5 352 744,15	7 237 506,97	5 791 569,01

En 2022, les produits des services, du domaine enregistrent une hausse provenant principalement :

- Des recettes de cantine scolaire, centre de loisirs, accueil périscolaire ont augmenté de 105 000 € par rapport à 2021 et ont dépassé celles de 2019.
- De la participation demandée à Séigny pour le fonctionnement de la police pluricommunale : + 30 000 € par rapport à 2021.

Les autres produits de gestion courante ont continué à augmenter en 2022

En 2021, la commune a reçu un premier versement d'un montant de 41 669,58 € de l'assurance GAN pour le sinistre de la cure. Il reste à percevoir une somme de 36 168,68 €.

⇒ **Pour 2023, les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 791 569 €**

1) Les produits des services et du domaine

Les estimations tiennent compte :

- d'un fonctionnement normal de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs,
- d'un fonctionnement normal du service jeunesse avec des actions destinées aux adolescents de 11 à 14 ans,

1) La fiscalité directe locale : maintenir les taux à leur niveau de 2008

Les recettes fiscales perçues en 2023 sont les suivantes :

Taxes	Bases effectives 2023	Taux	Produit
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	789 879	11,81 (Taux figé 2019)	93 285
Taxe sur le foncier bâti	8 210 000	23,71 (Ancien taux communal 9,74 + taux départemental 13,97)	1 946 591
Taxe sur le foncier non bâti	44 600	56,23	25 079

Effet du coefficient correcteur de 2023	313 131
---	---------

Total des produits fiscaux	2 378 086
----------------------------	-----------

Les recettes fiscales devraient atteindre **environ 2 378 086 €**, au vu des éléments **provisoires** communiqués par les services fiscaux.

3) L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)

Pour rappel, en décembre 2016, les élus communautaires ont décidé le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017. Depuis, l'intercommunalité perçoit directement les produits issus de la fiscalité économique. Afin d'assurer la neutralité budgétaire, conformément au code général des impôts (IV et V de l'article 1609 nonies C), Pays de Gex Agglo reverse chaque année aux communes membres une attribution de compensation. L'attribution de compensation est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées. L'évaluation du montant des charges transférées est définie par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1^{er} janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1^{er} janvier 2018 : les eaux pluviales

➤ **Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 € :**

- ➔ Le montant des ressources transférées, correspondant aux produits de fiscalité professionnelle de 2016, représente une somme de **425 048 €**
- ➔ Le coût des charges transférées représente une somme de **76 111 €** :
 - **32 000 €** pour les zones d'activité économique
 - **6 800 €** pour le tourisme
 - **37 311 €** pour les eaux pluviales

4) La fiscalité indirecte

- **Le produit de la taxe sur l'électricité est estimé à 120 000 €**
- **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE – taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement) est estimé à 200 000 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune compte plus de 5 000 habitants.

Jusqu'à présent, la taxe additionnelle aux droits de mutation payée lors de transactions immobilières, était perçue au profit d'un fond de péréquation départemental réparti entre les communes suivant le barème établi par le conseil départemental. Désormais, la commune percevra directement les droits de mutation à titre onéreux issus de son territoire.

Le fonds de la TADE est fluctuant d'une année sur l'autre. Depuis 2019, on observe une augmentation de la somme allouée à Cessy :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisions 2023
57 000 €	72 000 €	92 511 €	70 732 €	72 559 €	91 313 €	103 973 €	200 000 €

5) La compensation financière genevoise (CFG)

Part départementale 40% - part communale 60%

2012 : 1 120 633.04 € pour 621 frontaliers, soit 1 804.56 €/frontalier

2013 : 1 226 633.04 € pour 671 frontaliers, soit 1 828.07 €/frontalier

2014 : 1 349 520.90 € pour 683 frontaliers, soit 1 975.87 €/frontalier

2015 : 1 372 236.36 € pour 724 frontaliers, soit 1 895.35 €/frontalier

Part départementale 45% - part communale 55%

2016 : 1 425 481.01 € pour 821 frontaliers, soit 1 736.27 €/frontalier

2017 : 1 322 475.87 € pour 833 frontaliers, soit 1 587.61 €/frontalier

2018 : 1 394 952,87 € pour 833 frontaliers, soit 1 674,61 €/frontalier

2019 : 1 488 562,74 € pour 888 frontaliers, soit 1 676,31 €/frontalier

2020 : 1 566 897,83 € pour 815 frontaliers, soit 1 922,57 €/frontalier

2021 : 1 547 603,60 € pour 807 frontaliers, soit 1 917,72 €/frontalier

2022 : 1 740 163.13 € pour 985 frontaliers, soit 1 766.66 €/frontalier

En vertu de l'accord conclu le 29 janvier 1973 entre la France et la Suisse, la République et Canton de Genève verse chaque année une compensation financière égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers résidant en France.

La CFG est répartie entre les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie en fonction d'une clé de répartition reposant sur le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève et résidant dans chacun des deux départements. La part de CFG revenant au département de l'Ain est ventilée entre le département et les communes. Depuis 2016, la part départementale est fixée à 45% et la part communale à 55 %.

Pour rappel, depuis quelques années, le versement de la CFG intervenait tardivement. La recette, inscrite au budget de l'année N, est seulement encaissée au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1. Ce décalage dans le temps a des incidences sur la situation de trésorerie et rend difficile la préparation budgétaire.

L'objectif est d'affecter la totalité de la ressource sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

Ainsi, depuis 2014, la municipalité s'engage chaque année à faire glisser sur l'exercice suivant une partie de la somme allouée dont le montant cumulé représente aujourd'hui 1 300 000 €.

En 2022, au vu du versement intervenu plus tôt par l'état de Genève, la commune a perçue le 53^e versement sur le même exercice que le 52^e. Ainsi, le glissement établi depuis 2014 a permis d'enregistrer pour 2022 deux versements.

À partir de 2023, la totalité de la ressource sera affecté sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer l'impact des crises sanitaires et économiques sur cette ressource.

6) Les dotations de l'État

Depuis 2010 la dotation forfaitaire a fortement diminué.

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138,92
2011	3776	440 539	36 642	477 181	126,37
2012	3939	454 806	39 002	493 808	125,36
2013	4125	470 809	41 952	512 761	124,31
2014	4305	457 808	42 636	500 444	116,25
2015	4486	385 431	47 444	432 875	96,49
2016	4676	316 787	52 567	369 354	78,99
2017	4960	226 994	59 169	286 163	57,69
2018	4934	218 129	61 465	279 594	56,67
2019	4955	211 134	60 161	271 295	54,75
2020	4972	200 530	61 302	261 832	52,66
2021	4960	187 113	61 049	248 162	50,03
2022	4925	169 913	61 222	231 135	46,93
2023 (prévisions)	5168	169 000	61 000	230 000	44,50

Depuis plusieurs années, la commune de Cessy, dont le potentiel fiscal est supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate, se voit appliquer un écrêtement.

7) La Participation prévisionnelle de la commune de Segny aux frais de fonctionnement du service de police municipale pluricommunale

Pour rappel, le service de police municipale pluricommunale a été mis en place au 1^{er} avril 2019 et la convention conclue avec la commune de Segny :

- Fixe à 5 agents à temps complet (4 agents de PM et 1 secrétaire), l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service,
- Prévoit la mise à disposition d'1,5 agents auprès de la commune de Segny.

En 2022, il a été précisé, par voie d'avenant à la convention, que la participation financière annuelle aux frais de fonctionnement de la police pluricommunale demandée à Segny est calculée, non pas en fonction de l'effectif nécessaire au bon fonctionnement du service, mais en fonction du nombre d'emplois réellement pourvus.

Pour 2022 cette participation, calculée au vu des dépenses réellement engagées et sur la base d'un effectif de 5 agents pour le 1^{er} semestre 2022 puis 4 agents pour le 2^{ème} semestre 2022, représente une somme de 95 654,45 € (88 697,54 €.au titre des frais de personnel, 6 956,91 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement).

Pour 2023, la participation financière **prévisionnelle aux frais de fonctionnement du service**, estimée sur la base d'un effectif de 4 agents au premier trimestre 2023 puis 5 agents le reste de l'année, représente une somme de 78 864.23 € (66 364.45 € au titre des frais de personnel, 12 499.78 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement).

B- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des **dépenses réelles de fonctionnement** depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Estimations 2023
Charges à caractère général	996 802,47	1 070 743,90	1 114 723,91	1 162 156,85	1 453 297
Charges de personnel	2 310 896,86	2 294 948,32	2 353 371,61	2 640 899,72	2 869 478
Atténuations de produits	325 982,00	321 598,00	312 072,00	307 641,00	312 421
Autres charges de gestion courante	312 007,56	293 217,39	355 971,78	345 372,75	414 929
Charges financières	267 217,15	241 179,67	220 894,94	201 774,58	188 507
Dépenses imprévues					10 000
Charges exceptionnelles	6 662,70	3 880,04	2 423,00	-110,00	0
Dotations provisions semi-budgétaires (créances irrécouvrables)	0,00	0,00	3 266,51	0,00	0
Total dépenses réelles	4 219 568,74 851,58/hab	4 225 567,32 849,87/hab	4 362 723,75 879,58/hab	4 657 734,90 901.26/hab	5 791 569,01 1 120 /hab

⇒ **Les prévisions pour 2023 : un retour à la normale pour l'ensemble des services municipaux**

L'objectif est de contenir l'évolution des charges tout en maintenant la qualité des services publics municipaux.

1) Les charges à caractère général et charges de gestion courante

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les dépenses usuelles hors charges de personnel, notamment : les achats, prestations de services extérieurs, fluides, locations mobilières et immobilières, entretiens et réparations, assurances, honoraires, publications, téléphonie, frais d'affranchissement, frais de formation, taxes diverses...

Les autres charges de gestion courante comprennent les contingents et participations obligatoires, contributions aux organismes de regroupement (enfouissement télécom, cotisation SIEA...), subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, indemnités des élus...

Ce budget prévoit :

- Une évolution du service enfance – jeunesse avec :
 - Stabilité du nombre de séjours/camps proposés aux enfants de 5 à 11 ans,
 - Maintien du service jeunesse avec des actions destinées aux adolescents de 11 à 14 ans
- Une programmation des cérémonies et manifestations culturelles,

- Des renégociations de contrats (téléphonie, équipements informatiques, maintenance...) afin de réduire les coûts.

Toujours dans un but d'optimisation des coûts, les services techniques continuent d'effectuer un maximum de travaux d'entretien en régie (bâtiments, voirie, véhicules...). La maintenance informatique réalisée en partie par nos services a permis de limiter l'achat de matériel et permettra de résilier une grande partie des contrats de maintenance.

2) Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel prévoit :

- Au service de police municipale : la présence d'un quatrième agent à partir de mars 2023
- Le recrutement de 11 agents recenseurs et d'un coordonnateur
- Au service administratif : la création de postes de : assistant comptabilité / paies, bibliothèque (mi-temps), un apprenti (communication)
- Aux services techniques : la création d'un emploi de Directeur des Services Techniques Adjoint
- Au service enfance : la présence des emplois créés en 2022 et d'un directeur toute l'année 2023
- La progression naturelle des salaires dans le temps (effet glissement vieillesse technicité) correspondant aux avancements, promotions et augmentation de la valeur du point d'indice
- L'augmentation du SMIC entraînant une modification des grilles de rémunérations des agents de catégorie C
- Des agents en maladie de longue durée remplacés de manière continue.

	Effectifs (équivalent temps plein)	
	h. travaillées 2022	h. travaillées 2023
Administratif	13.21	15.5
Périscolaire	16.08	18.6
Entretien	11.03	11.04
Maternelle	8	9
Police	4.5	5
Technique	12	13.1
Total	64.82	72.24

3) Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) - chapitre « atténuations de produits »

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal est montée progressivement en puissance, représentant 360 millions € en 2013 et atteignant 1 milliard € en 2016.

Depuis 2016, les ressources de ce fonds sont maintenues à hauteur d'1 milliard €.

Pour rappel, la méthode de répartition retenue, inscrite dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et ses 27 communes membres, est celle de droit commun. Cette méthode de calcul reste la plus favorable pour les communes.

La commune de Cessy, contributeur à ce fonds depuis 2013, a vu sa participation financière augmenter considérablement

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
13 677 €	31 178 €	46 800 €	69 111 €	79 917 €	90 514 €	83 561 €	79 177 €	69 651 €	65 220 €	70 000 €

4) les subventions allouées aux associations

La commune entend maintenir le soutien financier aux associations en inscrivant une enveloppe de 66 667.00 € comprenant la subvention allouée au CCAS pour un montant de 22 000,00 €.

LA DETTE

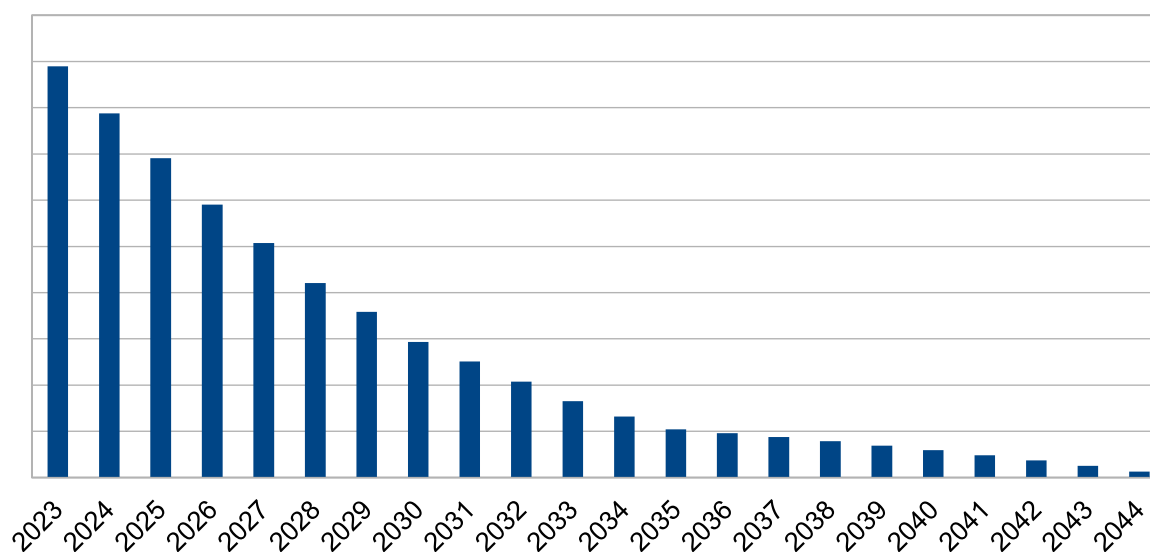
La dette en capital au 1^{er} janvier 2023 atteint **4 448 548.16 € et représente 861 € par habitant**. Le montant de l'annuité à payer en 2023 s'élève à **702 272.31 €**, soit **511 202.27 €** de remboursement de capital et **191 070.04 €** d'intérêts.

En 2023, deux emprunts arrivent à terme. Ils ont été souscrits en 2003 et représentent respectivement 400 000 € et 234 000 €. Ils ont été souscrits afin de financer divers investissements.

La structure de dette de la commune expose moins la collectivité à la hausse des taux d'intérêts que la moyenne des collectivités : seulement 11% de notre dette est à taux variable, contre 1/3 en moyenne pour les collectivités en France selon Finance Active. Le taux moyen actuellement constaté sur notre dette est de 3.80 %.

Toutefois, une augmentation des intérêts dus sur la dette à taux variable est à prévoir.

Extinction naturelle de la dette



La dette par habitant depuis 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1693 €	1973 €	1865 €	1654 €	1562 €	1366 €	1244 €	1 128 €	1 021 €	861 €

La commune a respecté ses engagements et n'a pas eu recours à l'emprunt classique depuis 2014.

Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
Recettes réelles de fonctionnement	4 688 806.27	4 606 487.21	4 858 557.66	5 163 129.48	5 415 392.96	5 352 744.15	7 237 396.97	5 700 000.00
Dépenses réelles de fonctionnement	3 762 270.48	3 859 567.17	4 138 236.06	4 219 568.74	4 225 567.32	4 359 457.24	4 657 734.90	4 900 000.00
EPARGNE BRUTE	926 535.79	746 920.04	720 321.60	943 560.74	1 189 825.64	993 286.91	2 579 662.07	800 000.00
Intérêts de la dette	325 835.73	307 346.58	289 051.08	265 605.70	245 008.92	223 501.52	203 687.55	191 070.04
EPARGNE DE GESTION	1 252 371.52	1 054 266.62	1 009 250.12	1 209 166.44	1 434 834.56	1 216 788.43	2 783 349.62	991 070.04
Remboursement du capital de la dette	519 667.69	537 083.90	935 427.53	584 134.50	590 193.95	570 921.28	578 555.92	511 202.27
EPARGNE NETTE	406 868.10	209 836.14	-215 105.93	359 426.24	599 631.69	422 365.63	2 001 106.15	288 797.73

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions 2023 :

A- RECETTES D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté	817 761.06 €
• Affectation du résultat de fonctionnement 2022	2 200 000.00 €
• Dotation aux amortissements	329 371.96 €
• Prélèvement estimé sur la section de fonctionnement	213 562.90 €
• Taxe d'aménagement – PUP	1 294 000.00 €
• FCTVA	37 000.00 €
• Subvention dotation territoriale – vestiaires multisports	150 000.00 €
• Subvention DETR – vestiaires multisports	200 000.00 €
• Subvention de la Région pour la vidéoprotection	48 913.00 €
• Subvention de la Région (RAR) – travaux chemin dessous les murs	30 000.00 €
• Subvention de le Région pour les travaux sylvicoles	9 972.00 €
• Police pluricommunale : participation de Segny aux dépenses d'investissement	2 922.01 €

Total estimé	5 333 502.93 €

B - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement de la dette et la poursuite des opérations précédemment engagées demeurent des dépenses obligatoires.

Sont prévues les inscriptions suivantes :

• Remboursement du capital de la dette	511 202.27 €
• AP/CP Construction d'un Gymnase secteur Belle ferme	1 250 894.77 €
• AP/CP vestiaires multisports	1 000 000.00 €
• AP/CP travaux d'aménagement Tutegny	315 000.00 €
• AP/CP vidéoprotection	124 531.20 €
• Travaux de voirie	947 726.90 €
• Rachat minibus publicitaire	14 370.00 €
• Installation de système de badgeuse	14 535.60 €
• Enfouissement télécom Route de Grilly	202 800.00 €
• Études faisabilité nouvelle école	10 000.00 €
• Mobilier urbain	50 000.00 €
• Portage foncier pour l'acquisition des 3/4 de la nue-propriété du château	75 764.00 €
• Matériel roulant CTM (dont RAR nacelle)	217 080.00 €
• Reste à réaliser construction école maternelle	20 657.00 €
• Travaux et électroménager divers bâtiments	13 346.36 €
• Réfection charpente fontaine rue Léger	10 000.00 €

- Transformation stabilisé stade en gazon 147 279.00 €
- Éclairage public – refonte du matériel 12 492.00 €
- Travaux adduction eau 100 000.00 €
- Pont pour entretien véhicules 20 000.00 €
- Divers équipements administratifs – mobilier - équipements informatiques 10 000.00 €
- Divers équipements Centre Technique Municipal 29 565.68 €
- Divers équipements écoles (dont renouvellement TNI – vidéoprojecteurs - copieurs) 40 988.58 €
- Sécurité – incendie (divers équipements PM – divers équipements pompiers) 14 244.01 €
- Travaux sylvicoles 19 944.00 €

Total estimé

5 333 502.93 €

Point sur les projets majeurs de la mandature :

=> **Construction d'un gymnase dans le secteur de Belle Ferme, en partenariat avec l'Institution Jeanne d'Arc** : la réalisation de cette opération est possible par le biais de l'offre de concours. L'Institution Jeanne d'Arc, intéressée en tant qu'utilisateur de l'ouvrage pour une part essentielle, apportera une participation financière correspondant à 40 % du coût de l'opération mais n'excédant pas 3,5 millions €. L'acquisition foncière, nécessaire à la réalisation de l'équipement est financée par un PUP. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'AP proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)	Crédits de paiement 2025 (en € TTC)
Création d'un gymnase sur la commune de Cessy	10 273 440 €	Études et frais de publicité : 6 720.00 €	Études et frais de publicité : 7 140.00 €	1 250 894.77 €	5 113 485.23 €	3 895 200.00 €

=> **Construction de vestiaires multisports -Plaine du Vidolet** : le coût est estimé à 2 695 400 €. A ce jour, la commune a obtenu une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de la dotation territoriale (Département de l'Ain) et une subvention de 200 000 € de la Préfecture. Du fait de la situation sanitaire, le lancement de cette opération a été retardé. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Réalisations 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	2 695 400 €	Études et frais de publicité : 45 014,39 €	78 133,68 €	1 000 000 €	1 572 252,93 €



=> **Déploiement de la vidéoprotection** : le coût est estimé à 288 205.20 €. Pour rappel, les subventions pourraient atteindre jusqu'à 50 % du coût total de l'installation. La répartition pluriannuelle des crédits de paiement s'annonce comme suit :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (En € TTC)	Réalisations 2021 (En € TTC)	Réalisations 2022 (En € TTC)	Crédits de Paiement 2023 (En € TTC)	Crédits de Paiement 2024 (En € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	Études et frais d'insertion : 15 444 € Travaux : 272 761,20 €	Études : 5 400 €	Études et insertion : 5 904 €	Études : 4 140 € Travaux (phase 1) : 120 391.20 €	Travaux (phase 2 et 3) 152 370 €

=> **Acquisition des locaux de la Bergerie** : le coût de cette acquisition représente une enveloppe de 670 000 €. Pour rappel, un portage foncier avec l'EPF de l'Ain est prévu sur une durée de 12 ans. Ces locaux seront destinés à être loués ce qui permettra de couvrir les annuités de portage.

IV – Prospective budgétaire 2023-2026

Une prospective budgétaire est présentée sur la période 2023-2026.

Cette prospective affiche un programme d'investissement ambitieux que souhaite porter la municipalité. Bien évidemment des arbitrages seront faits en fonction des possibilités financières.

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement 2021 – 2026

Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
	5 352 744.15 €	7 237 506.97 €	5 754 569.01 €	5 955 000.00 €	5 930 000.00 €	6 040 000.00 €
013 - Atténuations de charges	63 762.54 €	70 386.87 €	60 000.00 €	60 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	667 328.27 €	789 818.16 €	718 574.23 €	750 000.00 €	760 000.00 €	770 000.00 €
73 - Impôts et taxes	2 658 559.39 €	2 797 504.19 €	2 691 937.00 €	2 800 000.00 €	2 850 000.00 €	2 880 000.00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (+ de 5 000 hab)	- €	- €	200 000.00 €	250 000.00 €	250 000.00 €	250 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 830 746.36 €	3 439 432.70 €	1 974 800.00 €	1 975 000.00 €	1 890 000.00 €	1 950 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	81 952.82 €	105 767.28 €	103 780.00 €	120 000.00 €	130 000.00 €	140 000.00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	50 394.77 €	34 597.77 €	5 477.78 €	- €	- €	- €

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
	4 697 995.70 €	5 011 222.41 €	5 543 297.34 €	5 652 000.00 €	5 713 000.00 €	5 788 500.00 €
011 - Charges à caractère général	1 114 723.91 €	1 162 156.85 €	1 437 000.00 €	1 450 000.00 €	1 460 000.00 €	1 480 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 353 371.61 €	2 640 899.72 €	2 864 400.00 €	2 900 000.00 €	2 920 000.00 €	2 940 000.00 €
014 - Atténuations de produits	312 072.00 €	307 641.00 €	312 421.00 €	325 000.00 €	330 000.00 €	340 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	10 000.00 €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 271.94 €	353 487.51 €	329 371.96 €	360 000.00 €	370 000.00 €	380 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	355 971.78 €	345 372.75 €	401 597.00 €	400 000.00 €	410 000.00 €	420 000.00 €
66 - Charges financières	220 894.95 €	201 774.58 €	188 507.38 €	210 000.00 €	215 000.00 €	220 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 423.00 €	110.00 €	- €	3 500.00 €	4 500.00 €	5 000.00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	3 266.51 €	- €	- €	3 500.00 €	3 500.00 €	3 500.00 €
023 - Virement à la section d'investissement			213 562.90 €	303 000.00 €	217 000.00 €	251 500.00 €
Excédent de fonctionnement affecté e investissement	654 748.45 €	2 226 284.56 €	213 562.90 €	303 000.00 €	217 000.00 €	251 500.00 €

Recettes d'investissement 2023-2026					
	Réalisations 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Opérations non affectées	815 620.77 €	1 331 000.00 €	2 231 000.00 €	1 460 000.00 €	976 000.00 €
FCTVA	64 372.77 €	37 000.00 €	300 000.00 €	640 000.00 €	176 000.00 €
Taxe d'aménagement	620 777.45 €	344 000.00 €	900 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Projet urbain partenarial	121 325.99 €	950 000.00 €	1 031 000.00 €	820 000.00 €	800 000.00 €
Aide à la construction durable	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	350.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention SIEA éclairage public	8 389.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention caméra piéton et gilet pare balles	405.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Foncier-Urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Scolaire - périscolaire - extrascolaire	17 795.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention de relance continuité pédagogique	17 795.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Bâtiments communaux	20 000.00 €	350 000.00 €	1 900 000.00 €	2 030 000.00 €	1 220 000.00 €
Cession de terrains et matériel divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Salle polyvalente	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Gymnase Belle ferme – participation Jeanne d'Arc	0.00 €	0.00 €	1 500 000.00 €	1 250 000.00 €	750 000.00 €
Gymnase Belle ferme – subventions	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	700 000.00 €	470 000.00 €
Vestiaires Plaine du vidolet	0.00 €	350 000.00 €	200 000.00 €	80 000.00 €	0.00 €
Mairie – équipements administratifs et techniques	889.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention aménagement poste	889.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Voie - réseaux - éclairage public - illuminations	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention SIEA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention rénovation éclairage public	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention Région pour l'aménagement du centre bourg	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Espaces verts - forêts - étang - sport	2 448.00 €	9 972.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux sylvicoles	2 448.00 €	9 972.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Cimetière - église - cure	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
La cure	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention association diocésaine	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention réserve parlementaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sécurité – incendie	3 817.93 €	51 835.01 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Subvention caméra piétons	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Police pluricommunale – participation de Segny	3 817.93 €	2 922.01 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Subvention vidéoprotection	0.00 €	48 913.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dotations aux amortissements	353 487.51 €	329 371.96 €	300 000.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
Plus value	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent d'investissement reporté n-1	611 378.84 €	817 761.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de fonctionnement	0.00 €	213 562.90 €	156 000.00 €	317 000.00 €	211 500.00 €
Affectation excédent de fonctionnement exercice antérieur	654 748.45 €	2 200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total estimé	2 480 186.58 €	5 333 502.93 €	4 590 000.00 €	4 110 000.00 €	2 710 500.00 €

Dépenses d'investissement 2023-2026					
	Réalisations 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Opérations non affectées	578 555.92 €	512 522.27 €	516 553.32 €	487 251.42 €	506 676.49 €
Remboursement du capital de la dette	578 205.92 €	511 202.27 €	515 233.32 €	485 931.42 €	505 356.49 €
Dépôts de garantie - appartements communaux	350.00 €	1 320.00 €	1 320.00 €	1 320.00 €	1 320.00 €
Foncier – urbanisme	75 763.84 €	106 524.64 €	75 763.84 €	75 763.84 €	125 763.84 €
Frais de notaire acquisition château	0.00 €	30 760.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Portage foncier CHÂTEAU	75 763.84 €	75 763.84 €	75 763.84 €	75 763.84 €	125 763.84 €
Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Scolaire – périscolaire – extrascolaire	48 235.50 €	89 508.74 €	71 000.00 €	215 500.00 €	215 500.00 €
Construction de l'école maternelle – fin de l'opération	0.00 €	20 657.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Construction nouvelle école	0.00 €	10 000.00 €	40 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
École élémentaire , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers – travaux divers	29 155.89 €	21 157.41 €	14 000.00 €	5 500.00 €	5 500.00 €
École maternelle , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers	13 066.91 €	19 831.17 €	10 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
La cabane – réfection couverture divers mobilier et équipements	5 293.71 €	11 731.03 €	3 500.00 €	3 500.00 €	3 500.00 €
Accueil Jeunes divers mobilier	718.99 €	1 339.90 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Espace Jura divers mobilier	0.00 €	4 791.80 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Mairie – équipements administratifs et techniques	55 119.54 €	50 828.94 €	34 000.00 €	30 000.00 €	25 000.00 €
Renouvellement informatique	895.15 €	1 200.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
Logiciels	5 937.56 €	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Drapeaux mairie – arche gonflable et divers	13 048.49 €	6 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Restauration registres état civil	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
Mobilier mairie	3 408.61 €	2 800.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Installation système badgeuse	0.00 €	14 535.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Cloison création de nouveaux bureaux et aménagement mairie	11 479.20 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Remplacement pavés éclairage	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Divers équipements services techniques	20 350.53 €	26 293.34 €	15 000.00 €	10 000.00 €	6 000.00 €
Bâtiments communaux	152 324.03 €	2 332 373.20 €	4 163 440.10 €	3 978 700.00 €	78 500.00 €
Acquisition locaux Bergerie 670 000 € => envisager un portage foncier	0.00 €	0.00 €	57 000.00 €	57 000.00 €	57 000.00 €
Études et travaux locaux Bergerie	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €
Études et travaux vestiaires multisports	78 133.68 €	1 000 000.00 €	3 660 108.93 €	0.00 €	0.00 €
Études et travaux – construction gymnase belle ferme	8 773.20 €	1 250 894.77 €	19 831.17 €	3 895 200.00 €	0.00 €
Études et rénovation chaufferie salle polyvalente	0.00 €	6 888.00 €	377 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser travaux vidolet phase 4	3 559.14 €	4 433.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Divers équipements salle polyvalente	0.00 €	18 530.40 €	6 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Divers Bibliothèque	493.82 €	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Salle Montchanais travaux et équipement cantine	10 843.89 €	7 280.20 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Salle Mont Blanc – équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Aménagement centre technique municipal- Pont 4 colonnes - bac hydrocarburé	47 940.00 €	20 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Fontaine rue léger réfection charpente	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Cabinet médical : Thermostat ambiance	0.00 €	561.36 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux cuisine Auberge	0.00 €	10 785.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Équipements divers bâtiments de rapport	1 132.80 €	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
Équipements divers bâtiments	1 447.50 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €

Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations	117 702.61 €	1 823 628.25 €	1 091 904.00 €	999 163.00 €	704 500.00 €
Aménagement du centre bourg - AP/CP	3 410.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux de voies et réseaux divers – aménagements de sécurité	58 240.85 €	947 726.90 €	1 037 404.00 €	944 663.00 €	650 000.00 €
Extension réseau électrique	0.00 €	28 074.70 €			
Aménagement Tutegnay AP/CP	0.00 €	314 700.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Travaux d'enfouissement (Route de Grilly)	0.00 €	202 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Études Infraneo	0.00 €	14 010.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Mobilier urbain – cendriers-poubelles	0.00 €	50 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Matériel roulant – tracteur, nacelle, Jumpy	16 296.45 €	217 080.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €
Matériel divers de voirie – panneaux divers	15 834.60 €	0.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Rachat du minibus publicitaire	0.00 €	14 370.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Épandeur	0.00 €	9 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Signalétique – signalisation	500.63 €	5 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Renforcement éclairage public	23 419.92 €	12 492.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Matériel illuminations	0.00 €	7 874.34 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Espaces verts – forêts – étang - sport	4 916.38 €	276 328.44 €	24 000.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €
Aménagement plan d'eau – finition rénovation accès	582.38 €	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Transformation stabilisé en gazon	0.00 €	147 279.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Divers aménagements – plantations	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €
Travaux adduction d'eau	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Matériel et outillage divers	0.00 €	9 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
Terrain de foot	0.00 €	105.44 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Travaux sylvicoles	4 334.00 €	19 944.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
Tennis	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Cimetière – église –cure	2 075.17 €	3 013.24 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Columbarium – cases supplémentaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Travaux Eglise	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
La cure : circulateurs chaufferie et divers	2 075.17 €	3 013.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sécurité – incendie	15 464.49 €	138 775.21 €	192 370.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Vidéoprotection municipale	5 904.00 €	124 531.20 €	152 370.00 €	0.00 €	0.00 €
Police municipale	7 767.57 €	5 744.01 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Véhicule supplémentaire police municipale	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Service incendie	1 792.92 €	8 500.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Dépenses imprévues - maxi 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total estimé	1 050 157.48 €	5 333 502.93 €	6 169 031.26 €	5 820 378.26 €	1 699 940.33 €